

ENSEMBLE AUTOUR DE L'ARGENS ET SES AFFLUENTS

► LETTRE D'INFORMATION DU PROGRAMME D' ACTIONS
DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Actu

ZOOM SUR les Zones d'Expansion des Crues



► De nouvelles inondations ont touché l'ensemble du littoral de Hyères à Fréjus, du 25 au 27 novembre. Durant l'événement, certains espaces naturels d'expansion des crues ont été mobilisés.

Crédits photos : Conseil général du Var (83) - Conception et réalisation : MAYANE


CONSEIL
GÉNÉRAL

N°6 - Décembre 2014

L'ESSENTIEL EN QUELQUES LIGNES

LES ZONES D'EXPANSION DE CRUES MOBILISABLES SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT DE L'ARGENS ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES

890 ZEC RECENSÉES
SOIT 15 000 HECTARES

55 ZEC À AMÉNAGER EN PRIORITÉ
SOIT 1 850 HECTARES

Lac de Carces = 100 hectares



1 km² = 100 hectares

+ D'ESPACES MOBILISÉS

=

+ D'EAU STOCKÉE

C'est bien l'effet cumulé de toutes ces zones, de la plus petite à la plus grande, qui réduira l'impact des inondations les plus courantes sur les secteurs sensibles.

LES ZEC, ESPACES CLÉS POUR SE PROTÉGER

Comprendre le fonctionnement des zones d'expansion des crues

Une étude a permis d'identifier ces zones d'expansion des crues qu'il convient désormais de préserver et d'optimiser pour renforcer leur efficacité.

Qu'est-ce qu'une ZEC ?

Il s'agit d'un **espace naturel ou peu aménagé**, dans lequel les eaux de **débordement** et de **ruissellement** peuvent se répandre et **s'accumuler temporairement** lors d'un épisode d'inondation.

Quel est son intérêt ?

Il s'agit de **stocker temporairement l'eau** en excès. Ceci permet de **ralentir** et de **retarder les écoulements en crue**, mais aussi de **freiner les ruissellements**. En complément, la rétention sur des sols perméables favorise **l'infiltration**, limitant ainsi les écoulements de surface.

Tous ces avantages entraînent une **diminution du débit des cours d'eau** lors du pic de crue.

Quels aménagements réaliser ?

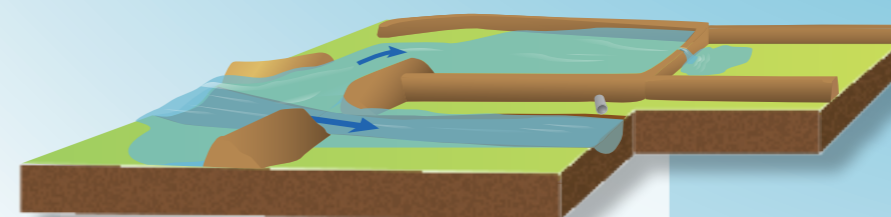
Le Conseil général supervise une étude destinée à préserver et optimiser le fonctionnement des ZEC préalablement identifiées sur l'ensemble du bassin versant. Intégrée à la stratégie globale de réduction des inondations, l'étude porte sur les aménagements à envisager pour renforcer l'efficacité de ces zones d'expansion.

En effet, orienter les débordements pour qu'ils occupent des espaces prédéfinis permettra de limiter les débits. Ainsi les inondations dans les secteurs qui concentrent les personnes, les biens et les activités seront limités. De surcroît, ces aménagements sont totalement compatibles avec le maintien de certaines cultures ou d'autres usages peu vulnérables.

À elles seules, les ZEC ne suffiront pas à empêcher de nouvelles inondations. Elles sont complémentaires de toutes les actions comprises dans le programme d'actions à l'échelle du bassin versant.



Quelques exemples d'aménagements



2 LES CASIERS DE STOCKAGE
Ce type d'aménagement permet de réguler les débits trop importants en déviant une partie de l'eau. Celle-ci est alors stockée dans des «casiers» puis évacuée vers le cours d'eau après le pic de crue.



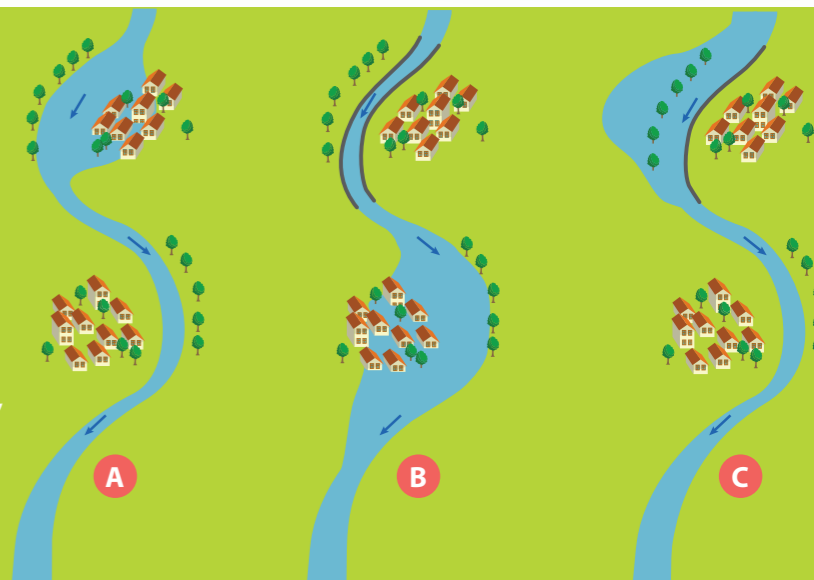
3 LES ZONES D'INONDATION CONTRÔLÉE
Comme les casiers de stockage, il s'agit de définir des zones dans lesquelles une partie de la crue pourra être retenue sans causer de dégâts supplémentaires. De surcroît, l'eau stockée aura plus de temps pour s'infiltrer. Une fois le risque écarté, l'eau est évacuée progressivement.

1 L'INTERCEPTION DES RUISSELLEMENTS
La restauration des restanques sur les versants permet de ralentir les ruissellements, de favoriser l'infiltration et de limiter l'érosion.

Une réflexion à mener de l'amont à l'aval

En combinant **zones de débordement contrôlés** et **ouvrages de protection localisés**, il est possible de protéger les **secteurs à enjeux**. Pour cela, une **réflexion globale** à l'échelle du **bassin** est nécessaire.

- A** État initial
- B** Le village amont se protège par des digues, aggravant le risque à l'aval
- C** L'inondation est gérée globalement de l'amont à l'aval



Les autres actus du PAPI

● SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS, structure porteuse opérationnelle

Après sa création par arrêté préfectoral au premier semestre 2014, suivi de l'élection du président, Olivier Audibert Troin et des vices-présidents le 3 octobre dernier, le **Syndicat Mixte de l'Argens**, ou **SMA**, est maintenant en place. Cette nouvelle structure fédère 74 communes du bassin versant, soit directement soit par l'intermédiaire de l'une des 10 intercommunalités concernées. Les 3 syndicats de rivières préexistants, sur le Cauron, la Nartuby et la basse vallée de l'Argens, se sont désormais fondus dans le SMA qui a repris tout le personnel de l'ex Syndicat intercommunal d'aménagement de la Nartuby et qui poursuit sans interruption les actions en cours.

Le SMA sera associé étroitement à l'élaboration du futur PAPI complet courant 2015 puisqu'il sera en charge de porter ensuite ce programme, vraisemblablement à partir de début 2016. Il aura aussi un rôle plus global concernant la gestion des cours d'eau sur son périmètre.



● ANIMATION EN MILIEU SCOLAIRE, premier maillon de la sensibilisation

Les projets d'animation sur le risque inondation ont débuté le 6 octobre dernier. Une trentaine de classes de primaire et de collège participent à cette action.

Chaque classe passera une journée sur le terrain consacrée à la problématique locale, suivie de deux jours sur le bassin versant (à l'amont et à l'aval de la commune). L'ultime journée se déroule en classe avec un jeu de rôle sur l'aménagement du territoire face au risque d'inondation. Ces animations, réalisées par le Conseil général du Var et la Maison Régionale de l'Eau, sont menées en partenariat avec l'Éducation Nationale. L'objectif est de sensibiliser le jeune public aux risques d'inondation et aux procédures de mises en sécurité en abordant les aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Toutes les classes se retrouveront le 11 juin 2015 à la salle Polyculturelle de Vidauban pour échanger sur les enseignements tirés de ces animations.



Découvrez l'intérêt et la richesse écologique des ZEC lors de visites gratuites :



le 1^{er} février à Sillans la cascade et à la confluence Eau Salée-Argens
Inscription au 06.08.33.00.68



le 8 mars au marais de l'Argens
inscription au 06.85.70.68.81



« Ensemble construisons la prévention des inondations sur nos territoires »

Plus d'informations sur le site www.var.fr dans la rubrique Environnement, cadre de vie.